

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

I. - Élimination des ouvrages :

On doit éliminer : les documents périmés, les exemplaires multiples, certains dons.

Pourquoi ? Car il est nécessaire d'avoir des fonds attrayants et valables sur le plan scientifique, par manque de place, par impossibilité de gérer, faute de personnel, des fonds trop importants : certaines bibliothèques ont des fonds qui n'ont fait l'objet ni de catalogues, ni de listes et qui sont en caisses depuis des années.

Qu'en faire ?

— Il est nécessaire de créer des Bibliothèques centrales de prêt, sur le plan national et régional. A défaut de créations nouvelles, Bibliothèques municipales, Bibliothèques centrales de prêt et Bibliothèques universitaires existantes pourraient remplir ce rôle avec des moyens appropriés.

Mais les charges de tels organismes ne doivent pas incomber aux villes seules. Etat, région, département doivent intervenir et être sensibilisés par les bibliothécaires à ces problèmes.

Ces centres régionaux de prêt doivent opérer les tris nécessaires, assurer la redistribution et avoir les moyens de diffuser et reproduire.

— L'organisation du réseau passe aussi par la spécialisation des bibliothèques à l'échelon d'une région. Une étude devrait être faite sur ce point par le Service des Bibliothèques qui serait chargé d'établir une carte de spécialisation.

— Il est nécessaire de redistribuer les fonds du Dépôt légal imprimeur, surtout les périodiques, et par conséquent de donner aux bibliothèques qui reçoivent ce dépôt la liberté et les moyens de le faire.

II. - Elimination des périodiques

Le Groupe de travail sur les Périodiques ayant constaté qu'un grand nombre de bibliothèques publiques : grandes bibliothèques et établissements plus modestes, de province ou de la banlieue parisienne, gardent et éliminent les mêmes titres de périodiques :

— s'inquiète de la conservation et de la communication à plus ou moins longue échéance de tous les titres éliminés ;

— estime qu'un exemplaire de conservation à la Bibliothèque nationale, et un exemplaire de prêt au Centre national de Prêt, sont insuffisants pour l'ensemble de la France ;

— **demande** qu'une commission d'étude soit réunie par la Direction du Livre et le Service des Bibliothèques, afin d'établir un plan national de conservation. Cette commission pourrait envisager, au niveau de huit ou neuf grandes régions, la conservation de tel ou tel titre par telle ou telle bibliothèque (y compris les Bibliothèques universitaires). Elle pourrait envisager également la conservation des périodiques qui n'entrent pas normalement dans les bibliothèques au jour le jour, mais qui intéresseront les futurs chercheurs.

En attendant cette commission, les groupes régionaux de l'ABF sont invités à réfléchir sur cette question et à prendre en main l'élimination — et donc la conservation — de leurs collections : qui doit conserver quoi ?